

## Communiqué

### Motion du Conseil Municipal de Sainte-Suzanne suite au passage du cyclone Garance

- **Considérant** les dégâts considérables laissés par le passage du cyclone dévastateur Garance sur La Réunion et particulièrement sur la commune de Sainte-Suzanne le 28 février 2025 ;
- **Considérant** le bilan humain et matériel dramatique sur l'ensemble de l'île de La Réunion, avec 5 morts, des dizaines de blessés et plus de 50 000 personnes sinistrées, dont les logements ont été détruits ou sévèrement endommagés ;
- **Considérant** que sur la seule commune de Sainte-Suzanne, plus d'une cinquantaine de maisons ou de logements ont été détériorés, principalement en raison des vents violents, des inondations et des glissements de terrain ;
- **Considérant** les dommages considérables causés aux infrastructures publiques, aux réseaux de distribution d'eau et d'électricité, ainsi qu'à la production agricole sur le territoire ;
- **Considérant** que les dégâts du cyclone BELAL évalués à 130 millions d'euros l'année dernière, ne semblent en rien comparables aux plus graves dommages causés par le cyclone intense Garance ;
- **Considérant** que notre population fait face à une terrible épreuve et que l'inquiétude pendant le passage du cyclone a aujourd'hui laissé place à la détresse de milliers de Réunionnais.

Le Conseil Municipal de Sainte-Suzanne, réuni en séance le mardi 04 mars 2025, sous la présidence de Monsieur le Maire, Maurice Gironcel, après avoir entendu le point de situation, décide à l'unanimité :

1. De demander au Gouvernement la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur le territoire de la commune de Sainte-Suzanne, afin de permettre une indemnisation rapide des sinistrés pour les dommages subis sur leurs habitations.
2. De solliciter la reconnaissance de l'état de calamité agricole, compte-tenu des pertes importantes subies par les exploitations agricoles de la commune, et la mise en place de mesures d'urgence et d'indemnisation à destination des agriculteurs et éleveurs.
3. De demander l'activation et l'utilisation exceptionnelle des fonds européens FEDER pour financer les travaux de reconstruction et de réparation des infrastructures et bâtiments publics endommagés.
- 4. D'appeler à la solidarité nationale et à l'engagement de l'État pour la mise en place d'un Plan d'Urgence de Relance Réunionnais à l'image de ce qui a été fait après la grave crise sanitaire du COVID19.**

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de transmettre sans délai cette motion à Monsieur le Ministre des Outre-Mer, à Monsieur le Préfet de La Réunion et au Président de l'AMDR.

*Fait et délibéré en séance du 4 mars 2025,*

*Pour extrait conforme,*

**Le Maire de Sainte-Suzanne,  
Maurice Gironcel**